# Informations clés pour l'investisseur

Le présent document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SwissLife Asset Managers

**SLF (France) FCPE Vitalité (le « Fonds »)**

Part P - Code AMF : 990000085669

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) - FIA de droit français

Le Fonds est géré par Swiss Life Asset Managers France, une société du Groupe Swiss Life (la « **Société de gestion** »).

## Objectifs et politique d'investissement

**Objectifs**

Le FCPE SLF (France) FCPE VITALITÉ est un fonds multi-entreprises, réservé aux entreprises clientes du groupe Swiss Life créé pour l'application du PEE et du PERCO-I des entreprises clientes du groupe Swiss Life, établis entre ces entreprises et leurs personnels. Il est régi par les dispositions de l'article L. 214-164 du code monétaire et financier. Il n'est pas investi en titres de l'entreprise.

L'objectif de gestion du fonds est le même que celui de son fonds maître Swiss Life Funds (F) Multi Asset Growth Part I, à savoir : *obtenir, par une gestion active, sur un horizon de placement de cinq (5) ans, un rendement, après déduction des frais de gestion, supérieur à celui de son indice de référence : 70% DJ Euro Stoxx 50 (EUR) Net Return(dividendes réinvestis) (SX5T Index) + 30% JP Morgan Government Bond Index Broad Hedged EUR TR (coupons réinvestis) (JHUCGBIB Index).*

Les performances du nourricier seront inférieures à celles du fonds maître en raison de ses propres frais de fonctionnement et de gestion.

**Politique d'investissement et caractéristiques essentielles du Fonds**

Ce fonds est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut investir en totalité ou non dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

Le FCPE Vitalité est intégralement investi dans la part I du fonds Swiss Life Funds (F) Multi Asset Growth et détient à titre accessoire des liquidités.

La stratégie d'investissement est la même que celle de son fonds maître. Elle est définie comme suit : *Pour parvenir à son objectif de gestion, le gérant expose le portefeuille au marché des actions internationales et au marché des obligations internationales, essentiellement par le biais d'OPCVM. Le Fonds peut toutefois détenir en direct des valeurs mobilières jusqu'à 100% de ses actifs. 50% minimum de l'actif du Fonds seront exposés aux marchés des actions et 30% minimum de l'actif du Fonds seront exposés aux marchés des obligations.*

- Instruments dérivés : *autorisés en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille du fonds maître au risque actions, de taux, de crédit et de change conformément à l'objectif de gestion.*
- OPCVM, FIA ou Fonds d'investissement de droit étranger : *autorisés jusqu'à 100% de l'actif net du fonds maître en OPCVM français ou européens, à l'exception de ceux qui investissent plus de 10% de leur actif dans des OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étrangers.*
- Titres de créances et instruments du marché monétaire : *autorisés jusqu'à 100% de l'actif net du fonds maître.*
- Emprunts d'espèces : *autorisés jusqu'à 10% maximum de l'actif net du fonds maître.*
- Investissements dans des organismes de titrisation : *autorisés.*
- Obligations à caractère spéculatif (à haut rendement) : *autorisées.*

**Autres informations**

- Montant minimum de souscription initiale : Néant.
- Modalités de souscription et rachat : Les ordres de souscription et de rachats sont à adresser au teneur de compte-conservateur des parts au plus tard le jour (ouvré pour les demandes par courrier, calendaire pour les demandes par internet) précédant le jour de référence du calcul de la valeur liquidative, à 14h pour les courriers, à 23h59 pour les demandes transmises par internet.
- Modalités de souscription et rachats du Fonds maître : *ordres reçus jusqu'à 11h et réalisées sur la base de la prochaine valeur liquidative.*
- Affectation des sommes distribuables : capitalisation.
- Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.
- Cette durée de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts qui est de 5 ans minimum, sauf cas de déblocage anticipé prévus par le code du travail.

## Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendements généralement inférieurs — Rendements généralement plus élevés

| 1 | 2 | 3 | 4 | **5** | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

**Définition de l'indicateur de risque et de rendement**

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

**Motif pour lequel le Fonds est classé dans cette catégorie de risque**

La catégorie de risque du fonds s'explique par l'exposition du fonds maître aux marchés des actions et obligations internationales et à la possibilité de surexposer le portefeuille aux risques actions et taux jusqu'à 200% de l'actif net du fonds. Le capital investi peut ne pas être intégralement restitué, l'OPCVM n'offrant pas de garantie en capital.

**Risques importants pour ce Fonds non pris en compte dans l'indicateur :**

**Risque de contrepartie :** ce risque est lié à la défaillance d'une contrepartie de marché avec laquelle un contrat sur instruments financiers à terme ou une opération d'acquisition ou de cession temporaire de propriété a été conclu. Dans ce cas, la contrepartie défaillante ne pourrait tenir ses engagements vis à vis du Fonds.

**Risques liés aux interventions sur les marchés à terme et conditionnels et risques liés à la gestion des garanties financière :** le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme. Les variations de cours du sous-jacent peuvent avoir un impact différent sur la valeur liquidative du Fonds en fonction des positions prises : les positions acheteuses pèsent sur la valeur liquidative en cas de baisse du sous-jacent, de même que les positions vendeuses en cas de hausse dudit sous-jacent.

**Risque de crédit :** les émetteurs de titres de créance peuvent ne pas être en mesure d'effectuer les paiements aux investisseurs, ou la peur liée à ce risque pourrait engendrer la chute de la valeur de leurs titres de créance.

**Risque de durabilité :** Le fonds prend en compte les risques de durabilité dans son processus de prise de décision d'investissement. Un risque de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

D'autres risques d'investissement sont décrits à la section « Risques » du prospectus.

# Frais

Les frais et commissions que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement : | |
|---|---|
| **Frais d'entrée** | 4,75% |
| **Frais de sortie** | Néant |

Les pourcentages indiqués des frais d'entrée et frais de sortie sont les maximum pouvant être prélevés sur votre capital avant qu'il ne soit investi et/ou que le produit de votre investissement ne vous soit distribué. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

| Frais prélevés par le Fonds sur une année : | |
|---|---|
| **Frais courants** | 1,78% |
| **Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances :** | |
| **Commission de performance** | Néant |

Les frais affichés sont les frais maximum applicables. Des frais inférieurs peuvent vous être appliqués dans certaines conditions. Votre conseiller peut vous fournir de plus amples informations à cet égard.

Le montant des frais courants est basé sur les frais de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas ce qui suit :

- les éventuelles commissions de performance; et
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre OPC.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus, disponible sur le site internet à l'adresse http://funds.swisslife-am.com/fr.

# Performances passées

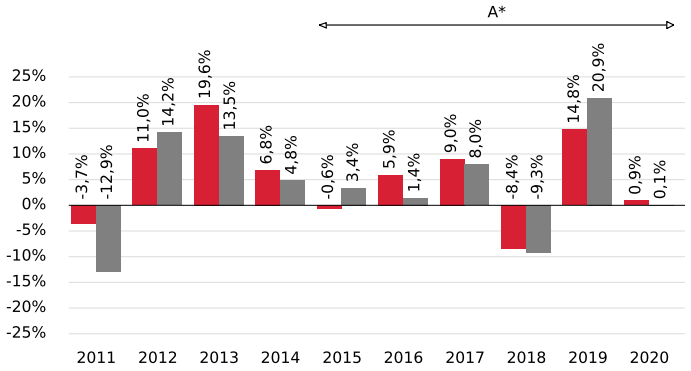


La part P

70% DJ EuroStoxx 50 Net Return + 30% JPMorgan Government Bond Index Broad Hedged EUR TR

- Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
- La performance annuelle est calculée après déduction des frais imputables au Fonds.
- Le Fonds a été créé le 16 décembre 2003.
- La part a été créée le 16 décembre 2003.
- Les performances passées ont été évaluées en EUR.

A* : A compter du 19 janvier 2015, le fonds a été transformé en fonds nourricier et a changé d'indicateur de référence. Ainsi les performances passées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

# Informations pratiques

- **Dépositaire :** SWISSLIFE BANQUE PRIVEE.
- **Teneur de compte :** BNP PARIBAS Epargne & Retraite Entreprises et HSBC Epargne Entreprise.
- **Forme juridique :** FCPE multi entreprises ouvert aux salariés (et anciens salariés) et mandataires sociaux des sociétés adhérentes. De plus amples informations sur le FCPE et son fonds maître (règlement, prospectus, rapports périodiques) sont adressées dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de Swiss Life Asset Managers France, 135 rue Saint Honoré, 75001 Paris.
  La valeur liquidative du FCPE peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements. Elle est calculée chaque lundi, à l'exception des jours fériés légaux en France, des jours de fermeture de la bourse de Paris et le 24 décembre où elle sera calculée le 1er jour ouvré suivant. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de l'entreprise à laquelle appartiennent les porteurs de parts.
  Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé de 24 membres : 15 membres salariés porteurs de parts (ou assimilés : dirigeants dans les conditions de l'article L 3332-2 du Code du travail) représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés ou assimilés des entreprises, élus directement par les porteurs de parts ; et 9 membres représentant des entreprises, désignés par la direction des entreprises.
- **Documents :** de plus amples informations sur le Fonds (prospectus, rapports annuels et semestriels, informations sur une autre catégorie de part) sont adressées dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de Swiss Life Asset Managers France, 153 rue Saint Honoré – 75001 Paris. La valeur liquidative du Fonds est disponible sur simple demande auprès de la Société de gestion. Elle est établie chaque jour de bourse du marché de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture des marchés (calendrier officiel Euronext).
- **Fiscalité :** votre régime fiscal, qui peut dépendre de votre citoyenneté, de votre pays de résidence ou de votre nationalité, peut avoir une incidence sur votre investissement. Pour en savoir plus, veuillez contacter votre conseiller financier avant d'investir. Il est rappelé que la législation fiscale du pays de domicile du Fonds peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur du Fonds ou de votre conseiller habituel. Le présent Fonds n'est pas ouvert aux « US Person » (la définition des « US Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion http://funds.swisslife-am.com/fr).
- **Responsabilité :** la responsabilité de la Société de gestion ne peut être engagée que sur la base de toute déclaration contenue dans le présent document qui serait trompeuse, inexacte ou non cohérente avec les parties correspondantes du prospectus.
- **Politique de rémunération :** les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion à l'adresse http://funds.swisslife-am.com/fr et comprennent notamment une description du calcul de la rémunération et des avantages ; et des personnes chargées de l'attribution de ladite rémunération et desdits avantages au personnel. Un exemplaire papier concernant la politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande écrite auprès de la Société de gestion.

Le présent Fonds et la Société de gestion sont agréés en France et réglementés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10.02.2021.